

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 15 octobre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/10/15-1/02

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement
Rapporteur : DEY Jean

OBJET : Avis du Département sur le projet de modification des limites communales entre Nandy et Seine-Port.

Les habitants du quartier de la route de Morsang appartenant à la commune de Nandy ont demandé leur rattachement à la commune voisine de Seine-Port.

Suite aux avis divergeants du commissaire enquêteur, de la commission ad-hoc, et des deux communes, Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne soumet à l'avis du Conseil général la modification de la limite communale.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le courrier de Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne en date du 9 juillet 2010,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis de la Commission précitée,

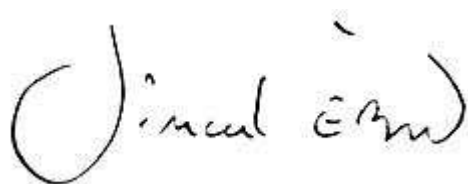
Après en avoir délibéré,

DECIDE

De donner un avis défavorable au projet de modification des limites communales de Nandy et Seine-Port.

Adopté à la majorité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ